Image not found or type unknown

Vente entre particuliers après rupture du mandat exclusif

Par **Beauchamp**, le **01/02/2017** à **09:05**

Bonjour,
Je souhaiterais acheter la maison d'un membre de ma famille qui est en agence depuis 6 mois maintenant sous mandat exclusif. À ce jour, l'agence n'a présenté qu'une seule offre d'achat et ce à un prix très inférieur à celui affiché.
Le vendeur et moi-même sommes tous les 2 d'accord sur un prix (inférieur à celui fixé par l'agence) et voudrions contracter directement ensemble. Après avoir résilié l'exclusivité par lettre recommandée, pouvons-nous procéder à l'achat de la maison sans subir de frais de l'agence et ce, au prix que l'on souhaite ?
Merci

Par **Beauchamp**, le **01/02/2017** à **11:34**

Merci beaucoup pour votre réponse. Nous avions entendu plusieurs sons de cloche insinuant que nous ne pourrions pas acheter a un prix inférieur à celui de l'offre précédemment proposée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés